



# Votre parcours

## 2 VOTRE PRÉ-ADMISSION

Le service des admissions vous accueille :  
**du lundi au dimanche de 9h30 à 18h30**  
pour réaliser votre pré-admission.

Vous pouvez également réaliser votre pré-admission  
en ligne via notre **portail patient**.



Votre pré-admission est **obligatoire**  
pour organiser votre séjour.

Nous vous demandons d'effectuer votre  
pré-admission dès que possible et au plus  
tard avant votre consultation d'anesthésie.

Lors de la pré-admission, **vous pourrez**  
**demandeur une chambre particulière**  
qui vous sera attribuée sous réserve de  
disponibilité dans le service le jour de votre  
admission.

Renseignez-vous auprès de votre organisme  
complémentaire pour connaître vos garanties.

### Documents nécessaires à votre pré-admission :

- ✓ **PIECE d'IDENTITÉ** (passeport, carte d'identité ou carte de séjour)
- ✓ CARTE VITALE OU ATTESTATION DE DROITS À JOUR
- ✓ CARTE DE MUTUELLE
- ✓ CMU ou AME (attestation de moins de 3 mois)
- ✓ ACCIDENT DU TRAVAIL (Volet 1)
- ✓ JUSTIFICATIF DE DOMICILE de moins de 3 mois
- ✓ VOTRE ENFANT EST MINEUR : **L'autorisation d'opérer**, signée des deux parents titulaires de l'autorité parentale (selon l'article R.1112-35 du CSP), accompagnée de la copie de la pièce d'identité des deux parents (recto verso), ainsi que la copie de la pièce d'identité de l'enfant ou à défaut du livret de famille.
- ✓ MAJEUR PROTÉGÉ : **L'autorisation d'hospitalisation**, signée par le tuteur et le curateur ainsi qu'un justificatif de ses droits sur la personne, ainsi que ses coordonnées.

**ATTENTION** : le non-respect de ces consignes peut entraîner l'annulation de l'intervention par le chirurgien, l'anesthésiste ou l'établissement.